

AIDES FINANCIÈRES AUX ÉTUDIANTS EUROPÉENS EN MÉDECINE GÉNÉRALE BOURSES D'ENGAGEMENT

Programme	6513.95
Bénéficiaires	Tout étudiant scolarisé dans une université de Médecine européenne (2ème à 9ème année), susceptible de s'installer comme médecin généraliste libéral en Sarthe et satisfaisant aux exigences règlementaires en termes de diplôme, nationalité et maîtrise de la langue française.
Condition(s) d'attribution	<p>Le bénéficiaire s'engage, une fois ses études de médecine générale terminées avec succès, et dans un délai de six mois après l'obtention de son diplôme, à exercer son activité de médecin généraliste, sous statut majoritairement libéral (3 jours minimum), dans un bassin de vie fragile bénéficiant du zonage conventionnel (selon cartographie de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire) pendant une durée de 5 ans minimum. Son lieu d'implantation sera le lieu d'exercice principal. On entend comme statut libéral un exercice comme titulaire ou collaborateur libéral dans un cabinet existant.</p> <p>Sera appliqué le zonage de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire en cours de validité au moment de la signature ou s'il est plus favorable, le zonage valide au moment de l'installation.</p> <p>A titre dérogatoire, le Président autorise l'installation des signataires d'un contrat d'engagement dans Le Mans Métropole et/ou dans les centres de santé (en exercice salarié), hors bassin de vie fragile bénéficiant du zonage conventionnel, sans encourir une rupture de contrat, sous deux conditions cumulatives : avis favorable de la Commission démographie médicale et existence d'un projet de santé sur le lieu d'installation.</p> <p>Seuls deux professionnels bénéficiaires d'aides départementales quelle que soit la discipline peuvent être fléchés sur les sites dérogatoires aux zonages.</p> <p>Le bénéficiaire s'engage, une fois son troisième cycle terminé, à exercer en Sarthe comme titulaire ou collaborateur libéral ou comme remplaçant. Il pourra valider une période maximale de 18 mois en qualité de remplaçant au titre des 5 années pour lesquelles il s'est engagé, dans la mesure où ses remplacements ont lieu en Sarthe. Cet exercice sera exclusif en Sarthe.</p> <p>Si le bénéficiaire ne s'installe pas en Sarthe (par choix ou parce qu'il ne remplit pas les conditions nécessaires), en cas d'abandon d'études ou de réorientation, ou d'une manière générale de non-respect des clauses contractuelles, il sera tenu de rembourser le montant total de la bourse</p>

	<p>perçue dans un dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'avis de paiement transmis par la paierie départementale de la Sarthe.</p> <p>Si, à l'issue de ses études, l'étudiant ne communique pas les éléments relatifs à son projet professionnel, il sera invité à régulariser sa situation dans les plus brefs délais, à défaut le contrat sera jugé caduc. Le remboursement du montant total de la bourse perçue s'imposera dans un délai dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'avis de paiement transmis par la paierie départementale de la Sarthe.</p>																																																																																																			
Référence(s) décision(s) du Conseil départemental	Commission permanente du 19 octobre 2018.																																																																																																			
Détermination de l'aide	<table border="1" data-bbox="483 925 1431 1554"> <thead> <tr> <th>Année de signature</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> <th>5</th> <th>6</th> <th>7</th> <th>8</th> <th>9</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Montant versement annuel</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2^{ème} année</td> <td>3 240 €</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>3^{ème} année</td> <td>3 240 €</td> <td>3 708 €</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>4^{ème} année</td> <td>3 240 €</td> <td>3 708 €</td> <td>4 332 €</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>5^{ème} année</td> <td>3 240 €</td> <td>3 708 €</td> <td>4 332 €</td> <td>5 196 €</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>6^{ème} année</td> <td>3 240 €</td> <td>3 708 €</td> <td>4 332 €</td> <td>5 196 €</td> <td>6 492 €</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>7^{ème} année</td> <td>3 240 €</td> <td>3 708 €</td> <td>4 332 €</td> <td>5 196 €</td> <td>6 492 €</td> <td>8 664 €</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>8^{ème} année</td> <td>3 240 €</td> <td>3 708 €</td> <td>4 332 €</td> <td>5 196 €</td> <td>6 492 €</td> <td>8 664 €</td> <td>12 996 €</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>9^{ème} année</td> <td>3 320 €</td> <td>3 752 €</td> <td>4 340 €</td> <td>5 216 €</td> <td>6 524 €</td> <td>8 672 €</td> <td>13 004 €</td> <td>26 000 €</td> </tr> <tr> <td>Versement mensuel</td> <td>270 € (dernier mois : 350 €)</td> <td>309 € (dernier mois : 353 €)</td> <td>361 € (dernier mois : 369 €)</td> <td>433 € (dernier mois : 453 €)</td> <td>541 € (dernier mois : 573 €)</td> <td>722 € (730 € le dernier mois)</td> <td>1 083 € (dernier mois : 1 091 €)</td> <td>2 166 € (sauf dernier mois : 2 174 €)</td> </tr> </tbody> </table> <p>26 000 € maximum par étudiant répartis sur les années d'études restantes prorata temporis (pas de rétroactivité).</p> <p>Les versements mensuels sont effectués à terme échu, entre le 20 et 25 du mois.</p> <p>Le Conseil départemental de la Sarthe encourage et facilite les stages de second et troisième cycles en Sarthe. Des logements sont proposés dans les « Territoires Partenaires Santé », avec participation aux charges locatives.</p>	Année de signature	2	3	4	5	6	7	8	9	Montant versement annuel									2 ^{ème} année	3 240 €	0	0	0	0	0	0	0	3 ^{ème} année	3 240 €	3 708 €	0	0	0	0	0	0	4 ^{ème} année	3 240 €	3 708 €	4 332 €	0	0	0	0	0	5 ^{ème} année	3 240 €	3 708 €	4 332 €	5 196 €	0	0	0	0	6 ^{ème} année	3 240 €	3 708 €	4 332 €	5 196 €	6 492 €	0	0	0	7 ^{ème} année	3 240 €	3 708 €	4 332 €	5 196 €	6 492 €	8 664 €	0	0	8 ^{ème} année	3 240 €	3 708 €	4 332 €	5 196 €	6 492 €	8 664 €	12 996 €	0	9 ^{ème} année	3 320 €	3 752 €	4 340 €	5 216 €	6 524 €	8 672 €	13 004 €	26 000 €	Versement mensuel	270 € (dernier mois : 350 €)	309 € (dernier mois : 353 €)	361 € (dernier mois : 369 €)	433 € (dernier mois : 453 €)	541 € (dernier mois : 573 €)	722 € (730 € le dernier mois)	1 083 € (dernier mois : 1 091 €)	2 166 € (sauf dernier mois : 2 174 €)
Année de signature	2	3	4	5	6	7	8	9																																																																																												
Montant versement annuel																																																																																																				
2 ^{ème} année	3 240 €	0	0	0	0	0	0	0																																																																																												
3 ^{ème} année	3 240 €	3 708 €	0	0	0	0	0	0																																																																																												
4 ^{ème} année	3 240 €	3 708 €	4 332 €	0	0	0	0	0																																																																																												
5 ^{ème} année	3 240 €	3 708 €	4 332 €	5 196 €	0	0	0	0																																																																																												
6 ^{ème} année	3 240 €	3 708 €	4 332 €	5 196 €	6 492 €	0	0	0																																																																																												
7 ^{ème} année	3 240 €	3 708 €	4 332 €	5 196 €	6 492 €	8 664 €	0	0																																																																																												
8 ^{ème} année	3 240 €	3 708 €	4 332 €	5 196 €	6 492 €	8 664 €	12 996 €	0																																																																																												
9 ^{ème} année	3 320 €	3 752 €	4 340 €	5 216 €	6 524 €	8 672 €	13 004 €	26 000 €																																																																																												
Versement mensuel	270 € (dernier mois : 350 €)	309 € (dernier mois : 353 €)	361 € (dernier mois : 369 €)	433 € (dernier mois : 453 €)	541 € (dernier mois : 573 €)	722 € (730 € le dernier mois)	1 083 € (dernier mois : 1 091 €)	2 166 € (sauf dernier mois : 2 174 €)																																																																																												
Modalité(s) d'attribution	Dépôt du dossier complet : entretien de motivation physique ou téléphonique préalable, pièce d'identité, certificat de scolarité, justificatif du domicile principal, justificatif de domiciliation pendant le cursus																																																																																																			

	universitaire, contrat d'engagement signé, RIB.
Service(s) chargé(s) de l'instruction	Direction Générale Adjointe chargée de la Solidarité départementale Mission Santé publique, démographie médicale et actions transversales ✉ : medecinensarthe@sarthe.fr

Mise à jour : 19 octobre 2018